

# Règlement du Jeu ASSU 2000 « Le roi du pronostic »

### Article 1 : Société organisatrice

La société ASSU 2000 40 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France Tél. 08 2004 2000 (0.118€ ttc/min depuis un poste fixe, hors surcoût opérateur téléphonique) Fax : 01 48 10 15 01 www.assu2000.fr S.A.S. au capital de 3.200.000,00 € R.C.S. de Bobigny SIREN n° 305 362 162 SIRET n° 305 362 162 04062 APE : 6622 Z Société de Courtage d'assurances soumise à l'autorité de l'A.C.P. (Autorité de Contrôle Prudentiel), 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09 France <a href="www.acam-france.fr">www.acam-france.fr</a> inscription O.R.I.A.S n° 07 001 985 www.orias.fr organise en France Métropolitaine, du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2013, un jeu concours sans obligation d'achat, intitulé : « Le roi du pronostic».

### **Article 2: Participation**

La participation à ce jeu est réservée aux participants et spectateurs de la course « Semi-Marathon de Paris » qui aura lieu le 3 mars 2013 à Paris, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que de leurs familles.

#### Article 3 : Principe et modalités de participation

Le jeu consiste à pronostiquer le temps réel (et non officiel) que le participant à la course pense réaliser. Le participant donne son pronostic, qui est inscrit sur une ardoise. Ensuite, une photo est prise du participant tenant l'ardoise avec son pronostic. Les 10 participants les plus près de leur pronostic remporteront un lot.

#### Détail des lots :

1<sup>er</sup> lot : une tenue complète de running d'une valeur marchande de 200 €.
2<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> lot : une montre Ice-Watch d'une valeur marchande de 90 €.

La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat. Ce jeu est ouvert aux personnes majeures résidant en France Métropolitaine (Corse exclue) à l'exclusion des collaborateurs d'ASSU 2000 et des membres de leur famille ainsi qu'à tout prestataire ayant participé à l'élaboration du jeu-concours et des membres de leurs familles.

Pour participer au jeu « Le roi du pronostic », il faut être pris en photo avec l'ardoise (mentionnant le temps pronostiqué) et avoir renseigné ses coordonnées, sur le stand ASSU 2000 présent dans le village de la course.

La participation n'est soumise à aucune limitation par foyer.

#### **Article 4**: Les dotations

Siège social : 42 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France – Tél. 08 2004 2000 (\*) – Fax : 01 48 10 15 01 – www.assu2000.fr



Les gains à remporter sont une tenue de running et 9 Ice-Watch.

Il y a au total 1 010.00 € de gain à répartir entre les gagnants.

#### Article 5 : Désignation des gagnants

Les noms des gagnants seront divulgués dans une période de 3 semaines après l'évènement (3 mars 2013) sur la page Facebook de la marque : https://www.facebook.com/PrimeSportSante

Les gagnants recevront leurs lots par voie postale.

Chaque participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toutes indications d'identité ou d'adresses fausses entrainent automatiquement l'élimination de la participation.

#### Article 6 : Echange du lot

En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être changés contre la valeur en espèces ou autres lots à la demande du gagnant.

Cependant la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents si les circonstances l'y contraignaient.

Si pour un raison quelconque, l'un des gagnants ne pouvait prendre possession de son lot, le lot serait définitivement perdu et ne serait pas réattribué.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant désigné les gagnants.

La société ASSU 2000 se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

### Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'informations et de rectification aux données le concernant en écrivant à ASSU 2000, Service Communication, 40 avenue de Bobigny 93130 Noisy le Sec.

#### Article 8 : Acceptation du règlement

Siège social : 42 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France – Tél. 08 2004 2000 (\*) – Fax : 01 48 10 15 01 – www.assu2000.fr



La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### Article 9 : Dépôt et consultation de règlement de jeu

Le règlement complet est déposé chez Maître Laurence BAUDRY, Huissier de Justice à Bavay, 2 résidence de la Sablière, 59570 BAVAY

Le règlement complet sera adressé, à titre gratuit, à tout participant, sur simple demande à l'adresse suivante :

Service Communication Groupe ASSU 2000 40 avenue Bobigny 93130 NOISY-LE-SEC

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur à tout participant qui en fera la demande.

## Article 10: Litiges

Toutes contestation ou réclamation à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Service Communication Groupe ASSU 2000 40 avenue de Bobigny 93130 NOISY-LE-SEC

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne pourra plus être prise en considération au-delà du 8 Mars 2012.

#### Article 11: Divers

ASSU 2000 décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourrait affecter ledit lot.